



## EVOLUTION DU PROCESSUS DE RENÉGOCIATION DES CONTRATS MINIERES EN RDC

OPINIONS, PROBLEMS, AND PERSPECTIVES

GEORGES BOKONDU

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a approuvé le rapport de la Commission de révisitation des contrats miniers dans son Conseil des Ministres du 19 décembre 2008, en prenant des décisions suivantes :

1. Approbation des contrats et conventions minières qui présentent des éléments nouveaux de nature à favoriser le redressement et le développement des entreprises publiques. Il s'agit de 11 contrats de la Gécamines, un contrat de l'Okimo ainsi qu'une Convention liant l'Etat à Anvil Mining Congo.
2. Approbation des contrats n'ayant pas encore produit leurs études de faisabilité mais pour lesquels des avancées notables ont été observées notamment en ce qui concerne le commencement des travaux sur terrain. Sont concernés : 11 contrats de la Gécamines, 5 contrats de la MIBA, 2 contrats de la Sodimico, un contrat de EMK-MN et 3 contrats de la SAKIMA.
3. Le gouvernement a pris acte de la résiliation de certains partenariats : 3 Gécamines, 4 Sodimico, 3 Sakima, 1 Miba, 3 Okimo et 1 Emk-Mn.
4. Approbation de l'option proposée par le

Ministère des Mines de faire renégocier les contrats et conventions qui n'ont pas abouti en vue de leur finalisation en tenant compte de divers avantages que l'Etat congolais pourraient en tirer. Il s'agit des contrats Gécamines-KMT et Mwana Africa-Okimo et des Conventions entre l'Etat et TFM, AGK, Banro et MDDK.

Nous signalons également, que le Gouvernement avait jugé utile de recourir au concours des partenaires du développement dans cette dernière phase du processus, notamment la société civile nationale et internationale (Centre Carter, OSISA et autres).

Les décisions gouvernementales précitées ont été exécutées, en l'exception, notamment du point relatif à la finalisation de renégociation de deux partenariats ci-dessus.

Il faut d'emblée signaler que le rapport qui a fait l'objet des décisions du gouvernement est le résultat des négociations que les entreprises publiques congolaises, sous l'œil des experts du gouvernement, ont eu avec leurs différents partenaires. Ces négociations n'ont pas été du tout facile car il y aurait existé des résistances farouches de certains investisseurs

ou partenaires ayant considérés leurs accords antérieurs comme des droits acquis. Mais quelques uns ont fini de se plier à une partie des exigences du gouvernement.

En tout état de cause, sans avoir encore mis la main sur les termes de tous les accords conclus dans les contrats déjà renégociés, nous ne croyons pas s'il y aura des contrats négociés qui auraient respecté en totalité les exigences du gouvernement. Ces exigences, nous les croyons, n'étaient que les bases de négociations entre les parties.

Par ailleurs, des informations à notre possession, ni TFM ni KMT, ne veut céder une partie de ses droits acquis.

Le gouvernement est-il faible devant ces partenaires ou a-t-il eu à faire dans le temps des promesses à ces investisseurs. S'agit-il de la faiblesse seule des membres du gouvernement en charge de ce dossier ? Sont-ils d'abord solidaires ou chacun a son agenda caché ?

C'est l'ensemble de toutes ces questions qui amène à des réflexions, à des suspicions et au manque de confiance aux membres du



gouvernement qui négocient.

Faudrait-il aussi considérer la mauvaise foi des partenaires du gouvernement dans ce processus, privilégiant peut-être leur position sur l'échiquier international ou la raison se trouve ailleurs. C'est dans ce cadre que les organisations de la société civile se sont retrouvées le 19 mars 2009 au CEPAS à Kinshasa pour relever l'attitude de ces multinationaux et leurs bailleurs qu'elles accusent d'une part de vouloir faire pression au gouvernement pour clôturer avec le processus et d'autre part elles soutiennent ces deux entreprises par les financements octroyés. Il s'agit notamment de la Banque Mondiale, pour le financement du projet KMT, par l'intermédiaire de la SFI et de la Banque Africaine du Développement, pour le financement de TFM.

Pourquoi cette accusation, c'est parce que elles estiment que ces deux Institutions financières internationales prônent la bonne gouvernance et la transparence, et donc, elles devraient soutenir le gouvernement dans sa lutte pour la transparence des contrats signés dans le secteur minier, surtout que ce processus était entendu et par elles que par toute la communauté nationale comme internationale.

Le rapport de la Commission de révisation des contrats miniers a dénoncé tous les contrats soumis à son examen et fut apprécié par tout le monde, la communauté nationale et

la communauté internationale. Ce rapport n'a jamais été attaqué par aucune entreprise ou investisseur. Donc, quelque part, les reproches ont été fondés. Il s'agissait alors d'une question d'honnêteté et de confiance mutuelle.

Au cas où, le gouvernement congolais n'arriverait pas à décrocher quelque chose auprès des actionnaires étrangers de TFM et de KMT, la conséquence serait que les autres partenaires qui ont déjà trouvés des accords avec lui, risquent de revenir en arrière. Il n'y a pas des petits contrats d'une part et de grands contrats d'autre part qui doivent être privilégiés.

Il est vrai que le gouvernement doit attirer et amadoué les investisseurs comme il est aussi vrai que tous les investisseurs doivent être traités de la même manière, sur des bases égales.

Les partenariats comme AGK, BANRO, MWANA AFRICA, MDDK ne sont pas aussi les moindre mais ils ont trouvé finalement des points des accords avec le gouvernement. La crise financière concerne toutes les entreprises minières, qui contribuent, chacune où elle œuvre à l'amélioration des conditions sociales des congolais et participe d'une façon ou d'une autre, à la maximisation des recettes de l'Etat par le paiement de différentes taxes et impôts.

Toutefois, le moment venu, nous saurons si le gouvernement a trouvé ou pas des accords avec ces partenaires dans ces deux conventions, allant

dans le sens de corriger leurs termes.

Comment conclure sur cette analyse qui continue à faire couler beaucoup d'encre en RDC, surtout devant deux partenariats qui doivent tous deux passés dans la phase de production de cuivre au courant de l'année en court. Faudrait-il pour le gouvernement de céder à la pression de ces investisseurs qui annoncent la production ou encore qui possèdent en réalité les plus grandes réserves de cuivre de la RDC.

Il s'agit ici d'une question de souveraineté et de gestion des affaires. Souveraineté dans la conduite des obligations étatiques où tout le monde, tout investisseur, grand ou petit, doit se conformer aux normes et à la politique de l'Etat et question de la gestion des affaires dans le cadre d'attraction des investisseurs.

L'Etat a besoin des investisseurs, mais des investisseurs qui doivent, non seulement puiser seuls la plus grande partie des revenus mais ceux qui doivent accepter de partager ces revenus avec la RDC et ainsi contribuer à l'économie de ce pays.

